

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 juin 2018, a adopté les règlements suivants :

RCA-3-7 « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) »

RCA-1-10 « Règlement modifiant le Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-1) »

Les personnes intéressées sont priées de noter que l'inscription à la période de questions du public débutera désormais 45 minutes avant la tenue de la séance, pour une durée de 30 minutes. Ce changement s'applique également aux questions posées par Internet.

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 12 juin 2018.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement